<b>Présents :</b> Mme Marilyne	BERGER, Mme Isabelle	e CUVILLIER, Mme	Bénédicte M	AURISSE, M. Daniel
CHEBANCE, M. Pierre-Henry	y COULON, M. Pascal Di	ECURNINGE, M. Yve	es FAIVRE, M. I	Michel TROSSAT, M.
François-Xavier VIARD, M. Jean Baptiste WARGNIER.				
Absents every fire MA Verier MADOTTE (denne neuvoir à Mme Merilyne DEDCED)				

Compte rendu du conseil municipal

Mercredi 9 septembre 2020

Absents excusés: M. Xavier MAROTTE (donne pouvoir à Mme Marilyne BERGER).

Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE.

Mairie de PASSENANS

Le conseil municipal, légalement convoqué le quatre septembre deux mille vingt, s'est réuni le mercredi neuf septembre deux mille vingt.

Le quorum étant atteint, le maire, M. Michel TROSSAT, ouvre la séance à 20h30.

## Ordre du jour :

- Approbation du précédent compte rendu,
- Délibération PLU,
- Décision site internet de la Mairie,
- Terrain DUPRET,
- Logement rue de l'Asile,
- Questions diverses.

# 1. Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 19 août 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Délibération PLU

Monsieur Le Maire explique que la procédure de modification simplifiée nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée d'un mois en mairie, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme ;

**Considérant** que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente est prêt à être mis à disposition du public,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1 – Décide de mettre à disposition pendant une durée d'un mois, du 27/09/2020 au 27/10/2020, le dossier de modification simplifiée. Pendant ce délai, le dossier sera consultable à la mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture. Le public pourra faire part de ses observations sur un registre disponible à la mairie.

## **2** – Le dossier comprend :

- Le dossier de modification simplifiée,
- Des avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.
- **3** Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché à la mairie.

# L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

- **4** − À l'issu du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par Monsieur Le Maire. Ce dernier ou son représentant présenteront au Conseil Municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis et des observations du public.
- **5** Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet.

Vote: Pour à l'unanimité

#### 3. Site Internet Mairie: IntraMuros

Une proposition de site Internet et Application Mobile Intramuros nous a été faite, via l'Association des Maires du Jura.

Avant le conseil municipal, nous avons assister à une Visioconférence (Conseil Municipal et Commission Communication) où un membre d'Intramuros nous a présenté le fonctionnement de ces outils.

Suite à la présentation en visioconférence de cette plateforme et après avoir échangé avec les membres de la commission, le Conseil Municipal a décidé de se doter de ces nouveaux outils afin d'améliorer notre communication. Nous avons donc retenu à la fois l'application Mobile et le Site Internet.

Le fait de nous engager avant le 30 septembre 2020 et grâce au partenariat avec l'AMJ, nous permettra d'expérimenter gratuitement durant 3 mois le site Internet et l'application associée.

Vote: Pour à l'unanimité

### 4. Parking rue de la Fontaine

Devis présenté pour la gestion de la maîtrise d'œuvre du parking rue de la Fontaine pour un coût total de 1 720 €. Un chiffrage du coût des travaux est en cours en vue d'une demande de subvention.

Vote: Pour à l'unanimité

## 5. Terrain DUPRET

Les différents porteurs de projet rencontreront le Maire et les adjoints au cours du mois de septembre 2020 pour échanger sur le PLU de notre commune.

### 6. Logement rue de l'Asile:

Rénovation du logement au 1<sup>er</sup> étage à gauche (en l'état depuis 1987) : Réhabilitation de la partie salle à manger, cuisine (en raison de possibles ponts thermiques et d'un problème de ventilation), remplacement du meuble sous évier, installation d'une douche en remplacement de la baignoire et remplacement des sanitaires.

Suite à un dégât des eaux dans la salle de bain, l'assurance des occupants prendra en charge les travaux en lien avec le sinistre.

### 7. Questions diverses

- **7.1 Projet city-park** : des contacts sont pris avec des entreprises pour étudier la faisabilité et établir des devis afin de préparer un dossier de subvention.
- **7.2 ENEDIS**: Coupure de courant le 5 octobre 2020 entre 12h00 et 16h30 en raison de travaux d'élagage.
- **7.3 Route du Revermont** : réflexion sur le réaménagement des trottoirs et sécurisation routière
- **7.4 Secrétariat Mairie et Agence Postale Communale** : réflexion en cours en vue du réaménagement des locaux.
- **7.5 Défibrillateu**r. La loi imposant un défibrillateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour la salle des fêtes (avec contrat de maintenance), il est décidé d'installer le nouveau défibrillateur rue de l'Asile, dans l'entrée des logements communaux. Une signalétique sera installée.
- **7.6 Carrefour grande rue- route du Belvédère** : les travaux d'agrandissement du trottoir débutent le lundi 14 septembre 2020.
- **7.7 Ligne haute tension** : une étude est en cours pour mettre en place une ligne enfouie entre Passenans et Saint Lothain. Cela permettra aux 2 villages d'être alimentés en cas de coupure.

L'ordre du jour et les guestions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal se déroulera le mercredi 14 octobre à 20h00.

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie : https://passenansmairie.jimdofree.com/

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyez un courrier électronique à l'adresse : mairie.passenans@sfr.fr